

# Tarifs journaliers applicables au GHRMSA

au 1<sup>er</sup> mars 2022

## HOSPITALISATION

Nature de la prestation	Prix TTC / jour en euros
<b>Hospitalisation complète</b>	
Médecine (gériatrie, addictologie, douleurs chroniques)	815.69€
Médecine autres	833.25 €
Chirurgie	1 117.84 €
Spécialités coûteuses	1 384.60 €
Spécialités très coûteuses - Réanimation	2 006.85 €
Obstétrique	939.01 €
Néonatalogie	737.42 €
SSR (Soins de Suite et de Réadaptation)	344.10 €
Psychiatrie + 18 ans	787.70 €
Psychiatrie - 18 ans	897.20 €
<b>Hospitalisation de jour</b>	
Médecine (gériatrie, addictologie, douleurs chroniques) ambulatoire	673.86 €
Médecine autres ambulatoire	786.41 €
Chirurgie ambulatoire	957.97 €
Séance chimiothérapie	860.89 €
Séance radiothérapie	729.33 €
Séance dialyse	840.48 €
Autres séances	777.72 €
SSR (Soins de Suite et de Réadaptation)	197.00 €
Psychiatrie + 18 ans	508.11 €
Psychiatrie - 18 ans	738.74 €
<b>SMUR</b>	
Sortie médicalisée ½ h sans transport	413.10 €
Sortie médicalisée ½ h avec transport	598.90 €
Hélicoptère / minute de vol	74.70 €
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	
Général	20.00 €
Psychiatrie	15.00 €
<b>Chambres particulières</b>	
Confort	65.00 €
Service +	90.00 €
Unité de chirurgie ambulatoire	20.00 €
<b>Prestations accompagnants</b>	
Repas accompagnant	Prix TTC / unité 13.37 €
Repas accompagnant si nuitée en pédiatrie	10.12 €
Nuitée + Petit déjeuner	20.46 €
Chambre parentale en pédiatrie pour 2 personnes	40.40 €
Si 1 seul parent dans la chambre	40.40 €
Des prestations « restauration » peuvent être facturées exceptionnellement pour des clients extérieurs (visiteurs, associations, entreprises...) au tarif forfaitaire de 14.90 € le déjeuner, 4.81 € la collation et 2.67 € la boisson.	

Des majorations pour dispensation de Molécules Onéreuses ou Dispositifs Médicaux Implantables peuvent s'appliquer.

## CONSULTATIONS (des majorations réglementaires s'appliquent)

Nature de la prestation	Prix TTC / jour en euros	Majoration
<b>Consultations</b>		
Consultation/Téléconsultation médecin <b>généraliste ou spécialiste</b>	25.00 €	(1) (3)
Consultation/Téléconsultation neurologue, neuropsychiatre, psychiatre	39.00 €	(1)
Consultation cardiologue	47.73 €	(2)
Consultations <b>Complexes</b> : Suivi obésité / Sortie maternité/ suivi d'un enfant autiste / consultation obligatoire enfant / dépistage mélanome/ bucco dentaires complexes / 1 <sup>ère</sup> Consultation Contraception Prévention	46.00 €	
Consultations <b>Très Complexes</b> : Grand prématuré / Enfant pathologie Handicap / Repérage des troubles de l'autisme	60.00 €	
<b>Avis Ponctuel de Consultant- APC</b>		
par un spécialiste	50.00 €	
par un neurologue, psychiatre ou neuropsychiatre	62.50 €	
<b>Majorations supplémentaires</b>		
(1) Majoration parcours de soins (hors cardiologue)	5.00 €	
(2) Majoration parcours de soins cardiologue	3.27 €	
(3) Majoration enfant de moins de 6 ans	5.00 €	
Une majoration forfaitaire de 3 euros est facturée lorsque le patient consulte hors parcours de soins		

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les patients affiliés à l'Assurance-Maladie sont pris en charge par la Sécurité Sociale à hauteur de :

	Frais d'hospitalisation	Frais liés aux consultations et actes externes *
<b>Régime général</b>	80%	70%
<b>Régime local Alsace-Moselle</b>	100%	90%

\*Un déremboursement de 40% est appliqué pour les patients « hors parcours de soins »

Le reste à charge représente le « **Ticket modérateur** ». Il est pris en charge par le patient ou l'organisme complémentaire (mutuelle, assurance...) auquel il est éventuellement affilié.

Des exonérations totales ou partielles du ticket modérateur sont prévues dans un certain nombre de cas (plus d'informations : <http://www.ameli.fr/>).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs pour un passage aux Urgences non suivi d'hospitalisation changent (plus d'informations sur la fiche suivante : [https://www.ghrmsa.fr/fileadmin/documents\\_et\\_publications/Tarifs/C-1477\\_Affiche\\_Tarifs\\_Urgences.pdf](https://www.ghrmsa.fr/fileadmin/documents_et_publications/Tarifs/C-1477_Affiche_Tarifs_Urgences.pdf)).

Les patients non affiliés à l'Assurance-Maladie doivent payer l'intégralité des frais avant leur venue en hospitalisation ou en consultation.